



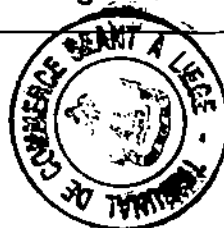
Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



09039431



09-03-2009
Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2009 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier)

SLUYSMANS ASSURANCES-PRETS

Forme juridique : SPRL

Siège : 4630 Soumagne, Rue des Deux Tilleuls 38

N° d'entreprise : 0453.062.155

**Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION GERANT- TRANSFERT DU SIEGE
D'EXPLOITATION -**

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Privée à responsabilité limitée 'Sluysmans Assurances-Prêts' du 27/02/2009; il résulte que les décisions suivantes ont été prises à la majorité des membres présents et dûment représenté :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide :

- d'accepter la démission des fonctions de gérant de Mademoiselle Philippens Mélanie, Rue d'Eben 4 à 4684 Haccourt, à dater du 03/03/2009;
- d'accepter la démission des fonctions de gérant de Madame Saenen Liliane, rue Colonel Piron 151 à 4624 Romsée, à dater du 03/03/2009;

DEUXIEME RESOLUTION

- de nommer Mademoiselle Krier Marie, Awan Wacostet 61 à 4920 Aywaille, NN 82.06.03.114.08, au titre de gérant, à dater du 03/03/2009;
- de spécifier que le mandat de : Mademoiselle Krier Marie sera rémunéré;

TROISIEME RESOLUTION

2- L'Assemblée décide de transférer le siège d'exploitation, avec effet au 03/03/2009 de Rue des Deux Tilleuls 38, 4630 Soumagne à 4030 Grivegnée, Rue de Herve 72 :

" Le siège d'exploitation est établi à 4030 Grivegnée, Rue de Herve, 72".

Ce siège d'exploitation pourra utiliser la dénomination commerciale suivante ' INNOV INVEST' dans tous ses documents spécifiques.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée a conféré tous pouvoirs au gérant pour exécuter les décisions prises.

Fait à Soumagne, le 27/02/2009

La gérante

Krier Marie

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature